

**Tribunal régional  
Jura bernois-Seeland  
Agence du Jura bernois**

Rue du Château 9  
Case postale 1057  
2740 Moutier  
Téléphone 031 636 42 90  
Fax 031 636 39 80  
tribunalregional.moutier@justice.be.ch  
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

## Plan des audiences

Moutier, 23 avril 2025

### Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, mai 2025

Date / Heure / Durée / Salle / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
30 avril 2025 08:30 heures Journée complète +	1 prévenu  viols, infractions prétendument commises : 1. en mai 2013 à Sonceboz-Sombeval ; 2. entre le 1.1.2019 et le 19.1.2022 à Sonceboz-Sombeval ; 3. le 20.1.2022 à Sonceboz-Sombeval	Tribunal collégial à 3 juges  Présidente : Rüfenacht  Greffière : Saner
1 <sup>er</sup> mai 2025 08:30 heures ½ journée de réserve +	+  menace, infraction prétendument commise le 20.01.2022 à Sonceboz-Sombeval  +	
<b>Rendu du jugement le : 7 mai 2025 à 10:00 heures</b>  Salle du rez-de-chaussée  PEN 24 186	menace et/ou tentative de contrainte, infraction prétendument commise entre le 16.3.2022 et le 14.6.2022 à Sonceboz-Sombeval  + menace et/ou contrainte, infraction prétendument commise entre le 01.06.2022 et le 20.07.2022 à Sonceboz-Sombeval  + lésion corporelle simple, infraction prétendument commise entre le 1.2. et le 28.2.2016 à Sonceboz-Sombeval  + tentative de lésions corporelles simples et voies de fait, infractions prétendument commises le 31.10.2021 à Sonceboz-Sombeval  + violations du devoir d'assistance ou d'éducation, infractions prétendument commises entre le 1.2.2016 et le 7.1.2024 à Sonceboz-Sombeval  <b>Comparution du Ministère public</b>	



<p>01 mai 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle du 1er étage</p> <p>PEN 24 780 / 781</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 prévenue / partie plaignante</p> <p>1. menaces, infractions prétendument commises : 1. le 28.09.2023 à Court 2. le 07.04.2024 à Bévillard et Court</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétendument commises : 1. le 28.09.2023 à Court 2. le 07.04.2024 à Bévillard</p> <p>+</p> <p>dommages à la propriété d'importance mineure, infractions prétendument commises : 1.le 24.02.2024 à Tramelan 2.le 14.04.2024 à Court 3.le 05.05.2024 à Court 4...</p> <p>2. injures, infraction prétendument commise le 28.09.2023 à Court</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président Aubry</p> <p>Greffière e.r. : Marendaz</p>
<p>08 mai 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 25 89</p>	<p>1 prévenu</p> <p>2 parties plaignantes</p> <p>violation d'une obligation d'entretien, infraction prétendument commise entre le 01.09.2019 et le 14.02.2023 à Bévillard</p> <p>+</p> <p>injure, infraction prétendument commise le 22.03.2022 à Bévillard</p> <p>+</p> <p>dénonciation calomnieuse, évent. calomnie évent. diffamation, infraction prétendument commise le 12.05.2022 et le 10.07.2022 à Bévillard</p> <p>+</p> <p>obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale d'importance mineure, évent. obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, infraction prétendument commise entre le 19.02.2021 et le 31.03.2022 à Bévillard</p> <p>+</p> <p>enregistrement non autorisé de conversations, infraction prétendument commise le 21.03.2022 à Malleray</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière : Saner</p>

13 mai 2025	4 prévenus	Tribunal collégial à 3 juges
08:30 heures	15 parties plaignantes	Président Richard
Journée complète	1.	Greffière : Vannay
+	tentative de contrainte, lésions corporelles simples, év. tentative de brigandage, infraction prétendument commise le 13.08.2021 à Moutier	
14 mai 2025		
08:45 heures	+	
Journée complète	tentative de brigandage, év. tentative t'extorsion et chantage, infraction prétendument commise le 21.07.2022 à Vendlincourt	
+		
15 mai 2025	+	
08:30 heures		
Matinée	infractions à la loi sur le transport de voyageurs, infractions prétendument commises:	
+	1.le 25.03.2022, entre Delémont et Bassecourt	
16 mai 2025	2.le 08.06.2022 entre Bienne et Porrentruy	
08:30 heures	+	
Journée de réserve		
+	infraction à la loi fédérale sur les chemins de fer, infraction prétendument commise le 15.06.2022 à Porrentruy	
<b>Rendu du jugement le : 6 juin 2025 à 14:00 heures</b>	+	
Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier	infraction à la loi fédérale sur les armes, infraction prétendument commise le 18.06.2022 à Porrentruy	
PEN 24 327 - 330	+	
	infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants, infraction prétendument commise le 18.06.2022 à Porrentruy	
	+	
	vols et dommages à la propriété, infractions prétendument commises :	
	1. le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds	
	2. le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds	
	3. le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds	
	4...	
	+	
	tentatives de vols, infractions prétendument commises :	
	1. le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds	
	2. le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds	
	3.	
	+	
	tentatives de vols et dommages à la propriété, infractions prétendument commises :	
	1. le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds	
	2. le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds	
	+	

	<p>vol, infraction prétendument commise le 03.07.2022 à La Chaux-de-Fonds</p> <p>+</p> <p>infractions à la loi sur les armes, infractions prétendument commises le :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le 13.08.2021 à Moutier</li> <li>2. le 25.09.2021 à Vendlincourt</li> <li>3. le 12.12.2023 à Porrentruy</li> </ol> <p>+</p> <p>contraventions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises entre le 01.05.2021 et le 18.01.2024 à Vendelincourt, Delémont, Bienne, Porrentruy et ailleurs en Suisse</p> <p>2.</p> <p>tentative de contrainte, lésions corporelles simples, év. tentative de brigandage, infraction prétendument commise le 13.08.2021 à Moutier</p> <p>+</p> <p>contravention à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.05.2021 et la mi-septembre 2023 à Porrentruy et ailleurs</p> <p>3.</p> <p>tentative de contrainte, lésions corporelles simples, év. tentative de brigandage, infraction prétendument commise le 13.08.2021 à Moutier</p> <p>+</p> <p>contravention à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.05.2021 et le 18.01.2024 à Porrentruy et ailleurs</p> <p>4.</p> <p>tentative de contrainte, lésions corporelles simples, év. tentative de brigandage, infraction prétendument commise le 13.08.2021 à Moutier</p> <p>+</p> <p>contravention à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.05.2021 et le 18.01.2024 à Porrentruy et ailleurs</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	
--	--	--

<p>13 mai 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>journée complète</p> <p>Salle du rez-dechaussée</p> <p>PEN 25 22</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infractions graves à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises entre le 13 octobre 2022 et le 2 décembre 2022 à St-Imier et Courtepin</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière : Karen</p>
<p>19 mai 2025</p> <p>08 :30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p><b>Rendu du jugement le : 21 mai 2025 à 13:30 heures</b></p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 393</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>dommages à la propriété, infractions prétendument commises :</p> <p>1. entre le 12.01.2022 et le 14.01.2022 à St-Imier</p> <p>2.entre le 20.03.2022 et le 21.03.2022 à St-Imier</p> <p>3. entre le 25.03.2022 et le 26.03.2022 à St-Imier</p> <p>4...</p> <p>+</p> <p>infractions à la loi sur la circulation routière, porter atteinte à la sécurité d'un véhicule, infractions prétendument commises</p> <p>1. entre le 12.01.2022 et le 14.01.2022 à St-Imier</p> <p>2. entre le 20.03.2022 et le 21.02.2022 à St-Imier</p> <p>3. entre le 25.03.2022 et le 26.03.2022 à St-Imier</p> <p>4...</p> <p>+</p> <p>mises en danger de la vie d'autrui, infractions prétendument commises</p> <p>1. le 26.03.2022 ou le 01.05.2022 à St-Imier</p> <p>2. le 01.05.2022 ou 15.05.2022 à St-Imier</p> <p>3. entre le 12.06.2022 et le 13.06.2022 entre St-Imier et Renan</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffier : Imondi</p>

<p>22 mai 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>23 mai 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>½ jour de réserve</p> <p>+</p> <p><b>Rendu du jugement le : 27 mai 2025 à 11:00 heures</b></p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 845</p>	<p>1 prévenu</p> <p>5 parties plaignantes</p> <p>voies de fait, infraction prétendument commise le 21.02.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>dommages à la propriété, infractions prétendument commises :</p> <p>1. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>2. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>3. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>4....</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétendument commises :</p> <p>1. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>2. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>menaces, infractions prétendument commises :</p> <p>1. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>2. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>3. le 24.07.2023 à Roches</p> <p>4...</p> <p>+</p> <p>menaces contre la conjointe évent. tentative, infractions prétendument commises :</p> <p>1. le 10.05.2023 à Crémines</p> <p>2. le 10.05.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>contrainte, évent. menaces, infraction prétendument commise le 21.02.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>séquestration évent. tentative de séquestration évent. contrainte, infraction prétendument commise le 24.07.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>violations de domicile, infractions prétendument commises :</p> <p>1. le 21.02.2023 à Roches</p> <p>2. le 24.07.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>insoumission à une décision de l'autorité, infraction prétendument commise le 03.06.2023 à Malleray</p> <p>+</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière : Heyer</p>
--	--	--

	<p>possession d'une arme à feu soumise à autorisation, infraction prétendument commise le 21.02.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>possession d'une arme soft-air soumise à déclaration, infraction prétendument commise le 21.02.2023 à Roches</p> <p>+</p> <p>port d'une arme à feu dans un lieu accessible au public sans être titulaire d'un permis de port d'arme, infraction prétendument commise le 21.02.2023 à Roches</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	
--	---	--

<p>22 mai 2025 08:30 heures Journée complète + 28 mai 2025 08:45 heures Journée complète + <b>Rendu du jugement le : 4 juin 2025 à 14:00 heures</b>  Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier  PEN 25 68 à 71</p>	<p>4 prévenus</p> <p>1. infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 27.11.2023 et le 21.02.2024 à Tavannes, Reconvilier et ailleurs en Suisse</p> <p>2. infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 06.02.2024 et le 21.02.2024 à Reconvilier, Tavannes, La Chaux-de-Fonds, dans la région de Neuchâtel et ailleurs en Suisse</p> <p>+ infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 06.02.2024 et le 21.02.2024 à Reconvilier</p> <p>3. infractions graves à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises : 1. entre le 01.10.2023 et le 18.10.2023 à Soleure, Granges et ailleurs en Suisse 2. entre le 18.02.2024 et le 21.02.2024 à Reconvilier, Tavannes et ailleurs en Suisse</p> <p>+ infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 18.02.2024 et le 21.02.2024 à Reconvilier</p> <p>4. infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 29.11.2023 et le 08.02.2024 à Reconvilier, Tavannes, dans la région de Berne, Soleure, Neuchâtel et du Jura, ainsi qu'ailleurs en Suisse</p> <p>+ infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 11.12.2023 et le 08.02.2024 à Reconvilier et Tavannes</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffier : Imondi</p>
<p>28 mai 2025 08:30 heures 3:00 h Salle du rez-de-chaussée  PEN 24 668</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>menaces, infractions prétendument commises le 24.01.2024 à Moutier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>

**Remarques:**

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue du Château 9, 2740 Moutier.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

**Prière de respecter les consignes suivantes:**

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
  - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
  - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).